



Universités : poursuite de la sélection et de la ségrégation sociale avec la hausse des frais d'inscription

Le 19 novembre le premier ministre annonçait une augmentation de plus de 900 % des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·es extracommunautaires. Quelques heures après, la Cour des comptes prônait une augmentation du coût de l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous. Prétextes et allégations ne manquent pas : augmentation de l'attractivité de la France, principe d'équité pour que les étudiant·es étrangers ne profitent pas à faible coût d'un système financé par l'impôt, donner de la valeur à ce qui est « excellent », etc.

L'augmentation des droits d'inscription, déjà en œuvre depuis plusieurs années dans certains établissements, confortée et démultipliée par les réformes et l'« autonomie » des universités, transforme l'enseignement supérieur public dans le sens de sa rentabilisation et la marchandisation de l'accès aux études supérieures.

Dans cette logique, les universités ne perçoivent plus des droits d'inscription, mais facturent un service. L'étudiant.e est considéré.e désormais comme un.e client.e. **On ne va plus à l'université pour s'instruire et s'émanciper mais pour obtenir un service qui va coûter de plus en plus cher.**

Avec l'espoir d'une fausse promesse commerciale : accéder à un emploi plus gratifiant et mieux rémunéré. Pour cela, les étudiant·es et leurs familles n'hésiteront pas à s'endetter, parfois lourdement et durablement. **Ce n'est donc plus l'État qui investit dans la jeunesse pour la former et garantir son avenir mais la jeunesse elle-même qui doit investir dans des études pour son avenir, quitte à l'hypothéquer.**

Après la mise en place de Parcoursup, véritable dispositif de tri sélectif, et de la loi Orientation et réussite des étudiants (Loi ORE, 2018) qui ont évincé les titulaires du baccalauréat les plus fragiles et les plus défavorisé·es, la sélection par l'argent vient parfaire le processus d'exclusion qui restreint l'accès aux études supérieures à quelques privilégié·es ou « bien né·es » au détriment du plus grand nombre.

La sélection à l'entrée à l'université, la réduction des capacités d'accueil des universités, le gel des postes d'enseignant·es du supérieur, organisent la rareté de l'accès à l'enseignement supérieur. Selon la logique du marché de la connaissance, ce qui est rare et « excellent » doit se payer.

Face au désengagement de l'État qui a donné l'« autonomie » aux universités (Loi LRU, 2007), les directions d'établissements supérieurs sont sommées de réduire leurs dépenses (comme l'explique le récent rapport de la Cour des comptes) en triant les étudiant·eSs, en pratiquant l'austérité (réduction d'offre de formation, gel de postes, réduction de budget des laboratoires, licenciements de CDD...), en baissant les salaires des enseignant·es, des personnels techniques et administratifs, en fusionnant et regroupant les établissements (Loi Fioraso, 2013) et en cherchant des financements extérieurs (fonds privés, contrats de recherche, appels à projets, PPP, spéculation immobilière...).

À terme, l'augmentation sera effective pour toutes et tous ! NON ! à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·es étrangers, Non à celle pour tout·es les étudiant·es.

À cette hausse s'ajoutent les frais de restauration, de sécurité sociale, de dossiers, de logement (après la réduction des APL) et de transport ainsi que la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

Nous refusons l'économie de la connaissance et la marchandisation des savoirs !

Nous revendiquons, aujourd'hui comme hier, le maintien et le développement d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, laïque, démocratique et émancipateur GRATUIT pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Montreuil, le 22 novembre 2018